

## **Eloge funèbre de M. Lucien Van de Velde**

Le **président** (*devant l'assemblée debout*): Lucien Van de Velde, ancien membre de la Chambre des représentants, est décédé le 7 mai dernier à l'âge de 82 ans.

Docteur en droit, Lucien Van de Velde a exercé la profession d'avocat.

Trente-cinq années durant, de janvier 1965 à décembre 2000, il a siégé au conseil communal de Malines. De janvier 1983 à mars 1989, il a exercé, à Malines toujours, le mandat d'échevin des Classes moyennes, du Commerce et du Tourisme puis, d'août 1992 à décembre 1994, des Classes moyennes, du Commerce, de l'Agriculture et de l'Horticulture, de l'Environnement, de la Santé publique, de la Jeunesse et des Sports.

À partir de la seconde moitié des années 70, M. Van de Velde a également été politiquement actif au niveau national.

Du 17 décembre 1978 au 13 décembre 1987, il siégea à la Chambre des représentants comme député du PVV de l'arrondissement de Malines. Au sein de cette assemblée, il fut un membre actif des commissions de la Justice, des Naturalisations et des Pétitions, des Classes moyennes, de la Comptabilité et de la Révision de la Constitution.

En tant que membre de la Chambre, Lucien Van de Velde fut également membre du Conseil flamand à partir du 21 octobre 1980. Il consacra une attention de tous les instants au travail législatif dans les domaines du Bien-être et de la Santé, de l'Assistance aux personnes, de la Politique de la Jeunesse, de la Formation permanente, du Sport et du Tourisme.

Notre ancien collègue était un homme de dialogue. Une personnalité affable aussi, dont l'action politique tendait toujours à aider autant que possible son prochain.

Au nom de la Chambre, j'ai adressé mes plus sincères condoléances à la famille du défunt.

**Sabine Laruelle**, ministre : C'est également avec grande tristesse que le gouvernement a appris le décès de M. Lucien Van de Velde.

Le gouvernement se joint à la Chambre pour présenter ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

*La Chambre debout observe une minute de silence.*